

**PROCÉDURE D’AFFECTATION APRÈS LA PREMIÈRE GÉNÉRALE**

*Rentrée scolaire : septembre 2023*

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée privé sous contrat de l’Académie.

**AFFECTATION EN TERMINALE GÉNÉRALE**

En fin d’année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal,**

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique d’Information et d’Orientation :

1. **Un dossier constitué de l’intégralité des documents suivants :**

* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal.
* Les photocopies des trois bulletins scolaires de l’année 2022-2023, particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe.**
* L’exéat (certificat de radiation), délivré par l’établissement dans lequel était scolarisé l’élève.
* Le relevé de notes des épreuves anticipées de 1ère.
* Pour les élèves mineurs : l’extrait d’acte de naissance.
* Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d’identité.
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture récente d’électricité, d’eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom.**
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant **ou** le cas échéant l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité.

**2. La fiche de choix des enseignements de spécialités en Terminale Générale en annexe.**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAIT****É.**

**Les résultats et les notifications d’affectation vous seront transmis**

**dans nos meilleurs délais**

**[saio@ac-guyane.fr](mailto:saio@ac-guyane.fr)**

Rectorat

Service Académique d’Information et d’Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**SAIO-MLDS**

Route de Baduel – BP 6011

97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62